



Union des Clubs, Musées  
et Professionnels  
des Véhicules Anciens  
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue  
d'Utilité Publique  
par décret  
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

## FLASH INFO N°90 du 14 mai 2016

### Point à date sur les projets de restriction de circulation dans les grandes villes

Mesdames, Messieurs, chers amis,



L'échéance du 1<sup>er</sup> Juillet à Paris approche. Nous sommes bien conscients de la frustration grandissante des collectionneurs et soyez certains que nous la partageons, d'autant qu'à terme toutes les villes de plus de 250.000 habitants risquent d'être concernées.

Vous avez tous pu lire dans la presse et sur les réseaux sociaux que plusieurs élus parisiens affirmaient que les voitures, les utilitaires légers et les 2 roues à moteur en carte Grise de collection, seraient épargnés tout comme l'ont été en septembre dernier les poids lourds munis du même titre de circulation.

#### Pourquoi ce traitement de faveur ?

Simplement parce que les véhicules de collection ne sont pas des véhicules d'usage, ils effectuent chaque année, en moyenne moins de 200 km et **leur pollution est donc insignifiante.**

Malgré nos demandes insistantes, il n'a pas été possible d'englober tous les véhicules de plus de 30 ans à ces mesures d'exception. Nous vous rappelons qu'un véhicule ayant une CG normale **peut obtenir une CG Collection sans passer par la FFVE**, il n'y a donc aucune arrière-pensée mercantile dans le conseil que nous vous donnons, d'opter pour cette formule qui ne présente que des avantages.

Reste le cas des « Youngtimers » dont nous avons bien compris le désarroi, nous l'avons immédiatement prise en compte.

Dernièrement, plusieurs initiatives ont été prises par des groupes organisés ou spontanés, telles que pétitions, défilés etc... C'est leur choix que nous ne nous permettrons pas de juger. **En son temps, la Fédération, a eu recours à ces méthodes et rien ne l'empêchera dans l'avenir de faire entendre sa voix de cette façon si elle y était contrainte.**

Pour l'instant nous avons choisi la voie du dialogue et sommes convaincus que c'est la bonne méthode, nous avons participé à plusieurs rencontres avec la Mairie de Paris, la prochaine est prévue pour le 7 Juin, elle sera justement consacrée à la demande des Youngtimers.

Enfin si la FFVE fait beaucoup, n'oubliez pas que la délégation que lui a accordé le Ministère des Transports ne concerne que les véhicules de plus de 30 ans, ce que l'Administration ne se gêne pas de nous rappeler.

Malheureusement et même si nous le déplorons, il ne devrait y avoir aucun écrit avant la publication de l'arrêté qui sortira vraisemblablement dans les derniers jours de juin.

D'ici là gardons la tête froide, le dialogue n'est pas rompu, mais soyez assurés que nous n'abandonnerons pas la lutte, qui pourra revêtir d'autres formes dans le cas où nous n'obtiendrions pas les résultats attendus.

Bien cordialement,



Alain Guillaume  
Président de la FFVE



*Le Flash Info FFVE : à diffuser sans modération...*

**Egalement sur [www.ffve.org](http://www.ffve.org) rubrique Publications Actualités**

**Photos : Copyright FFVE**